

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2023

PROJET DE DELIBERATION N° 1 - PLAN DE VÉGÉTALISATION

Rapporteur : Monsieur Lionel SALVAYRE, Conseiller Municipal

La Ville de Sainte-Luce-sur-Loire est une ville verte ; un tiers de son territoire est en zone naturelle ou agricole. Cependant, elle a connu une urbanisation importante ces 40 dernières années en grignotant sur les terres agricoles maraîchères. Aujourd'hui, il est non seulement temps d'arrêter l'étalement urbain en se concentrant sur le renouvellement des espaces déjà urbanisés, mais également de renforcer la place de la nature en ville.

S'oxygéner, procurer bien-être et fraîcheur, préserver la biodiversité et la qualité de l'air, développer une source d'alimentation locale... Ces actions sont bénéfiques à l'environnement et à la qualité de vie des habitants.

Le premier enjeu de la végétalisation des espaces urbains est de lutter contre les îlots de chaleur, qui conduisent à accroître l'intensité des températures diurnes et nocturnes en ville. Certains types de matériaux et de sols tendent en effet à accumuler fortement la chaleur et à créer ponctuellement une élévation des températures. Comme partout en France, Sainte-Luce-sur-Loire a connu des étés récents marqués par de fortes chaleurs. Le thermomètre y a grimpé à près de 40°C. Dans ses travaux sur le réchauffement climatique, le GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) prévoit une augmentation significative de ces vagues de chaleur. Elles pourraient être de cinq à sept fois plus fréquentes à la fin du siècle par rapport à aujourd'hui. Notre ville au climat tempéré doit se préparer à faire face à ces phénomènes climatiques extrêmes.

La biodiversité représente également un enjeu tout aussi important. Au fil des années, le manque de végétalisation dans les villes a conduit à la perte d'un grand nombre d'espèces pourtant fondamentaux à la vie. L'enjeu pour les villes est de ramener un grand nombre d'espèces végétales, qui vont attirer insectes, oiseaux, arachnides, abeilles... C'est cette biodiversité urbaine qui permet le bon fonctionnement des écosystèmes et recrée des dynamiques biologiques naturelles comme la pollinisation, nécessaire à la reproduction des plantes.

Enfin, végétaliser permet de mieux gérer l'eau pluviale. Le changement climatique, l'augmentation des pluies intenses et l'imperméabilisation croissante contribuent à augmenter le ruissellement des eaux pluviales, et donc le risque d'inondations. L'eau de pluie doit permettre de recharger la nappe phréatique et non pas d'alimenter le réseau de tuyaux souterrains parfois sous-dimensionnés et/ou obstrués. Quoi de plus naturel et efficace que de laisser la nature absorber les précipitations ? Les végétaux sont essentiels dans la gestion des eaux de ruissellement urbain, car ils sont capables, lorsque les plantations sont adaptées, d'absorber de grandes quantités d'eau pluviale. Ils diminuent le ruissellement de l'eau, baissant de fait la concentration des polluants, et réduisent ainsi les volumes d'eau à traiter.

Le plan de végétalisation de la Ville de Sainte-Luce vise à répondre à ces enjeux par un renforcement de la nature en ville, par une meilleure gestion de ses espaces et par l'implication des lucéens.

Renforcer la végétalisation en ville

Depuis 2020, de nombreux projets ont été lancés et permettent déjà de voir une amélioration de la végétalisation de notre ville.

Les actions déjà menées

Ces interventions ont été priorisées sur le centre-ville, où se concentrent les îlots de chaleur. Ainsi, le **cimetière, la place Saint-Exupéry et les jardinières devant Losq** ont reçu de nouvelles plantations adaptées à chacun des sites : le cimetière a reçu du thym entre les tombes, plante simple d'entretien et résistante aux piétinements et un engazonnement des allées; les jardinières devant la salle Losq ont été plantées de fruits et de légumes participant à la ville nourricière ; la place Saint-Exupéry a été dés-imperméabilisée et un petit verger a été planté apportant ombre et fruits pour les Lucéens. Enfin, nous avons également mené des travaux de renaturation du ruisseau du Chassay.



Les actions en cours

La renaturation doit également être mise en œuvre dans les espaces déjà naturels. C'est le cas des **bords de Loire**, où il est important de revaloriser des espaces délaissés. Ainsi, nous allons créer sur le terrain, dit Chapeau, une **aire d'accueil familial, de repos pour les randonneurs à pieds ou à vélo et de partages**. L'objectif de cet aménagement paysager est de respecter le site par l'utilisation du « déjà-là » : tressage de thuyas pour la clôture, utilisation des troncs en place pour créer les jeux, maintien du roncier pour contenir l'espace. Cet espace sera complété d'un verger conservatoire constitué de plantes locales et historiques pour renouer avec la fonction première du site. Les travaux vont démarrer prochainement pour une ouverture au public prévue à l'été 2023.



En parallèle, une étude est en cours sur la renaturation de **l'Île Clémentine**, joyaux de verdure et de biodiversité. L'objectif est de préserver cet espace naturel tout en maintenant sa vocation de promenade. Cette étude permettra une remise en eau du bras de l'île Clémentine et l'élaboration partenariale d'un plan de gestion compatible avec son classement en zone Natura 2000 (cheminements bordés, panneaux pédagogiques, zones inaccessibles...)

Les actions en projets

Dans le cadre de l'étude du renouveau du centre-ville, le renfort de la végétalisation a été posé comme enjeu du futur aménagement. Il a été confirmé par les Lucéens présents au Forum participatif d'octobre. Sans attendre les résultats de l'étude, deux secteurs du périmètre vont voir leur végétalisation se renforcer dès 2023 : la pelouse du Chassay sera renforcée d'arbres autour des jeux et de Sinfonia et l'esplanade Pierre Brasselet accueillera une forêt urbaine.

La pelouse du Chassay participe de l'impression d'espace naturel dans le centre-ville. Mais la pelouse n'offre pas de fraîcheur. La température constatée dans ce secteur est de +3,4°C par rapport au moyenne, lorsqu'elle est de +0,8°C au bois de Chassay. Une trentaine d'arbres sera plantée cet hiver autour des jeux et

du stationnement, afin de renforcer l'effet îlot de fraîcheur. De plus, des bancs et tables de pique-nique viendront compléter ce nouvel aménagement accessible à tous au printemps 2023.

Une **forêt urbaine** est un petit écosystème forestier de 200 à 3000 m², à la végétation dense, fonctionnant selon les principes d'une forêt naturelle. Conçue selon la méthode du botaniste japonais Akira Miyawaki, elle s'installe sur des espaces imperméabilisés pour apporter ombre, fraîcheur et ressourcement pour les habitants. Sa plantation sera réalisée sur l'esplanade Pierre Brasselet, aujourd'hui trop minérale et insuffisamment mise en valeur. Elle s'effectuera de façon participative fin 2023, après les travaux de l'Hôtel de Ville.



En 2024, nous travaillerons avec la communauté éducative et les riverains pour végétaliser **le groupe scolaire du centre**. Les bâtiments des écoles, de la restauration et du péri-scolaire vont connaître une transformation importante par des rénovations énergétiques jusqu'en 2024. Les espaces extérieurs de ce site rencontrent de nombreux dysfonctionnements : cheminements à sécuriser, bâtiments délabrés sans fonctions, sol quasi intégralement bitumé. Il est nécessaire d'établir un schéma d'aménagement global, permettant de lancer une première phase de végétalisation en 2025.

Mieux gérer et entretenir nos espaces

Sainte-Luce dispose de nombreux espaces verts. Leur entretien a un coût et les choix faits peuvent avoir des conséquences sur leur qualité et leur pérennité. Nous souhaitons faire le choix d'une plus grande qualité dans l'entretien de nos espaces en veillant à prendre en compte leur vocation, leur fréquentation.

Le plan de gestion différenciée des espaces

Afin de garantir un entretien de qualité, nous souhaitons élaborer un plan de gestion différencié des espaces. La gestion différenciée est une méthode d'entretien des espaces verts, qui se démarque des méthodes traditionnelles dans la mesure où elle plébiscite des modes de gestion plus proches de la nature et plus respectueux de l'environnement.

Tournée vers le développement durable, cette approche cherche à mieux tenir compte des spécificités de chaque site (parcs, jardins, talus) afin d'appliquer sur chacun des espaces verts de la commune un mode de gestion plus adapté à sa situation et à sa vocation (esthétique, accueil du public, biodiversité). Autrement dit, c'est entretenir les espaces verts autant que nécessaire, mais aussi peu que possible.

En gestion différenciée, on choisit des endroits où l'on favorise la biodiversité, par exemple en ne coupant l'herbe qu'une ou deux fois par an, ou encore en plantant des espèces adaptées aux conditions locales, plutôt que des espèces horticoles qui nécessitent plus d'eau et de soins. On fait appel aux connaissances plutôt qu'aux pesticides pour soigner les plantes. On essaye aussi d'aménager les espaces verts de façon réfléchie, pour éviter les problèmes d'entretien par la suite, comme par exemple des arbres plantés trop près d'un bâtiment ou d'une ligne électrique.

Ce mode de gestion existait à Sainte-Luce jusqu'en 2015. Il continue à être pratiqué à certains endroits, mais le plan de gestion global n'a jamais été mis à jour depuis 7 ans.

L'élaboration d'un nouveau plan de gestion différenciée implique le recensement et la cartographie de l'ensemble des surfaces d'espaces verts. Ensuite, ces surfaces sont codifiées de 1 à 5 selon leur typologie et l'entretien souhaité :

- 1- espaces fleuris urbains correspondant à des surfaces plus horticoles telles que le centre-ville
- 2- espaces d'habitations, lieux de vie, accompagnements de voiries ou d'équipements publics
- 3- espaces de parcs d'activités, espaces simples de transition
- 4- espaces à vocations naturelles, boisés, de promenade et détente avec un écosystème et faune et flore à protéger
- 5- espaces spécifiques tels que les terrains de sports, les cimetières, les zones sensibles.

Le choix de codification des espaces a un impact direct sur l'intensité d'entretien, sur le type de végétation plantée, sur la biodiversité et sur le temps des agents nécessaire à l'entretien des espaces.

L'objectif est de disposer d'un nouveau plan au printemps 2024 en ayant associé en amont les habitants, notamment via les conseils de quartier, afin de partager le mode de gestion retenu sur chacun des espaces.

Un plan de gestion des bois

Dans le même objectif d'assurer un entretien de qualité des nombreux bois de la commune, nous avons fait appel à l'Office National des Forêts (ONF) afin de nous proposer un plan de gestion des espaces boisés communaux.

La première étape a été de diagnostiquer l'ensemble des massifs boisés, soit 10 secteurs : Coulées des Islettes, la Chaussée, le Taillis Moreau, le Bournière, les Rouaudières, le Pré de la Salle, Île Clémentine, le Seil, le Chassay, le Petit Rocher.

Pour chacun des sites, l'ONF apporte des données historiques, le contexte géographique, la description des essences, les aspects environnementaux et paysagers et les questions de sécurité.

Les bois communaux sont essentiellement composés de peuplements de frênes ou de chênes autochtones associés à d'autres feuillus (issus de déprises agricoles). Un certain nombre de préconisations sont faites, notamment sur les deux bois recevant un nombre important d'utilisateurs : **bois du Seil et bois du Chassay**.

Il est donc prévu de prioriser les interventions sur ces deux bois, dont le diagnostic révèle un dépérissement dû au fait de leur fréquentation importante sans aménagement particulier.

Au bois du Seil, l'ONF préconisait une analyse arbre par arbre, qui a été réalisée, afin d'identifier les arbres à abattre et ceux à élaguer pour raisons phytosanitaires ou de sécurité. Ces travaux interviendront en ce début d'année 2023.

Au bois de Chassay, l'ONF va également lancer le même diagnostic arbre par arbre afin de régénérer les espèces. Le diagnostic global préconise également de travailler sur l'organisation spatiale du bois en créant des cheminements et en créant des espaces inaccessibles, afin de préserver les espèces et de permettre leur développement. Ces travaux seront réalisés en 2024.

Impliquer les lucéens

Les espaces verts sont le bien commun de tous les Lucéens. Chacun est responsable de sa bonne tenue, de sa propreté. Nous avons souhaité aller plus loin en proposant aux Lucéens, qui le souhaitent de leur mettre à disposition un pied de mur à végétaliser ou une parcelle à fleurir, et de s'engager à l'entretenir toute l'année. Ainsi, grâce aux opérations **Ma rue est un jardin et Ma rue est en fleurs**, plusieurs parcelles sont fleuries et entretenues par des Lucéens engagés pour leur environnement.

Le jardinage est un loisir de plus en plus pratiqué. Il est bénéfique pour la santé, il permet de manger sainement et de faire des économies, il stimule la créativité. C'est également un bon moyen de se reconnecter avec la nature et de se sensibiliser aux enjeux écologiques (gestion de l'eau, alimentation de saisons, biodiversité).

A Sainte-Luce, tout le monde n'ayant pas de jardin particulier, le nombre de demandes de jardins familiaux est très important. Après une première extension dans le secteur des Orchidées, deux autres secteurs de

jardins familiaux sont envisagés : Rue de la Loire /Janvierie et Coulée des Islettes. Ainsi, avec quatre sites de jardins familiaux, la possibilité de jardiner sera proposée à proximité des quartiers.

Le 1^{er} site aménagé sera aux Islettes en 2023-24 pour 25 à 30 parcelles de tailles différentes selon un aménagement simple des espaces.

La municipalité envisage par ailleurs de mettre à disposition d'une association, les Restos du Cœur, le terrain du Patisseau en vue de l'installation d'un **site de maraîchage à la force animale**. Ce projet viserait à former des personnes sans emploi et à créer leur propre production alimentaire en vue de la distribuer. En fonction des délais d'obtention des différentes autorisations, le projet pourrait s'implanter en 2023 ou 2024

Enfin, la ville va mener un travail de valorisation de la **biodiversité** en créant un parcours de panneaux permettant d'identifier les richesses du territoire et de faire de la pédagogie auprès des Lucéens sur le respect des espèces à préserver. Ce parcours de la biodiversité s'appuiera sur l'Atlas de la biodiversité métropolitain, sur les conseils de quartier et sur l'association Clémentine pour partager les enjeux, repérer les lieux et concevoir les panneaux.

Végétaliser la ville est un enjeu majeur qui permet d'améliorer le cadre de vie et de créer du lien social. Cela répond surtout aux enjeux environnementaux pour lutter contre le réchauffement climatique et favoriser la biodiversité.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter ce plan de végétalisation de la ville tel qu'exposé.

*
* *

VU l'avis favorable de la commission transition écologique, environnement et développement durable du 5 janvier 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE l'approbation du Plan de végétalisation de la ville tel qu'exposé